

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 2 avril 2019 Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 9 avril 2019 à 20 heures 30, salle de la Mairie.

### ORDRE DU JOUR

- 1-Comptes administratifs et gestion 2018
- 2-Affectation des résultats
- 3-Budgets primitifs
- 4-Vote des taxes
- 5-Vote de subventions
- 6-Syndicat de l'eau : cession de parcelle
- 7-Questions diverses

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

**Présents :** CORMANE Jean-Pierre, DUFLOS Jacques TRENEULES André, VERDIE Chantal, LACALMONTIE Luc, TERRIE Annette, CAMPAGNAC Jocelyne, RULLIERE Jean-Pierre, GAUFFRE Marie-Christine, POTIER Cédric,

Absentes excusées : CAVAILLE Valérie procuration à CORMANE Jean-Pierre, BESSIERES-PIN Géraldine procuration à LACALMONTIE Luc

Le conseil municipal a élu Monsieur POTIER Cédric secrétaire.

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018  
Budget Principal N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

### BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	129 162,10	61 109,60		0,00	68 052,50
opérations de l'exercice	421 363,41	455 284,27	105 552,29	170 950,80	526 915,70	626 235,07
<b>Totaux</b>	<b>421 363,41</b>	<b>584 446,37</b>	<b>166 661,89</b>	<b>170 950,80</b>	<b>526 915,70</b>	<b>755 397,17</b>
résultats de clôture	0,00	163 082,96	0,00	4 288,91	0,00	228 481,47
restes à réaliser			14 369,00		14 369,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>163 082,96</b>	<b>181 030,89</b>	<b>170 950,80</b>	<b>541 284,70</b>	<b>755 397,17</b>
Résultats définitifs	0,00	163 082,96	10 080,09	0,00	0,00	153 002,87

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2018 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2018, conformément au document joint ci-dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Voté à l'unanimité.

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
COMMUNE 2018 N° 2**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018. En adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	61 109,60 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	129 162,10 €

Soldes d'exécution	
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	<b>65 398,51 €</b>
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	<b>33 920,86 €</b>

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	<b>14 369,00 €</b>
<b>En recettes pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	<b>10 080,09 €</b>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>10 080,09 €</b>

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>153 002,87 €</b>

Voté à l'unanimité.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018  
Budget service assainissement N° 3**

**BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>compte administratif principal Assainissement</i>						
Résultats reportés		9 854,10		122216,25	0,00	132 070,35
opérations de l'exercice	84 602,75	83 599,71	8 631,12	30 470,22	93 233,87	114 069,93
<b>Totaux</b>	<b>84 602,75</b>	<b>93 453,81</b>	<b>8 631,12</b>	<b>152 686,47</b>	<b>93 233,87</b>	<b>246 140,28</b>
résultats de clôture		8 851,06	0,00	144 055,35	0,00	152 906,41
restes à réaliser			10 000,00		10 000,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>		<b>8 851,06</b>	<b>18 631,12</b>	<b>152 686,47</b>	<b>103 233,87</b>	<b>246 140,28</b>
Résultats définitifs	0,00	8 851,06	0,00	134 055,35	0,00	142 906,41

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2018 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2018, conformément au document joint ci-dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Voté à l'unanimité moins une voix Madame BESSIERES-PIN Géraldine

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 N° 4**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018. En adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	122 216,25 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	9 854,10 €

Soldes d'exécution	
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	<b>21 839,10 €</b>
<b>Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	<b>1 003,04 €</b>

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>En recettes pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	<b>0,00 €</b>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>0,00 €</b>

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>8 851,06 €</b>

Voté à l'unanimité moins une voix Madame BESSIERES-PIN Géraldine

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018  
Budget Multiple rural N° 5

**BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal multiple rural</i>						
Résultats reportés		5 253,41	13 393,40		8 139,99	0,00
opérations de l'exercice	11 895,11	27 846,26	13 676,87	13 393,40	25 571,98	41 239,66
<b>Totaux</b>	<b>11 895,11</b>	<b>33 099,67</b>	<b>27 070,27</b>	<b>13 393,40</b>	<b>33 711,97</b>	<b>46 493,07</b>
résultats de clôture		21 204,56	13 676,87	0,00	0,00	12 781,10
restes à réaliser					0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>		<b>21 204,56</b>	<b>27 070,27</b>	<b>13 393,40</b>	<b>33 711,97</b>	<b>46 493,07</b>
Résultats définitifs	0,00	21 204,56	13 676,87	0,00	0,00	7 527,69

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2018 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2018, conformément au document joint ci-dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Voté à l'unanimité.

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
Multiple rural 2018 N° 6**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018. En adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 393,40 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	5 253,41 €

Soldes d'exécution	
<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	<b>283,47 €</b>
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	<b>15 951,15 €</b>

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>En recettes pour un montant de :</b>	<b>0,00 €</b>

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	<b>13 676,87 €</b>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>13 676,87 €</b>

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>7 527,69 €</b>

Voté à l'unanimité.

**OBJET : VOTE DES TAXES N°7**

Le conseil municipal,  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Propose de garder le taux de la TFB à : **16.11 %**  
Le taux de la TFNB à : **152.66 %**  
Le taux de la TH à : **9.69 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux des différentes taxes.

TFB à 16.11 %  
TFNB à 152.66 %  
TH à 9.69 %

**OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS N°8**

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de verser une subvention aux associations suivantes :

COMITE DES FETES	1200 + 500 (sécurité)
TOUS EN FORME	130
ASSOCIATION PETANQUE	130
CHASSE VALROUFIE/LAMA/LARO	130
ACAL	130
ENTENTE LVL	700
APE école	300
Divers (sécurité)	400

**Objet : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE N° 9**

Le budget primitif de la commune doit intégrer une subvention d'équilibre au profit du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 10 185 euros afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Il est donc proposé d'approuver :

- Le versement d'une subvention d'équilibre de 10 185 euros au budget de l'assainissement pour 2019

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, adopte la proposition.

**Objet : BUDGETS 2019 N° 10**

**BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE**

Madame le maire donne la parole à Monsieur DUFLOS pour la présentation du budget 2018 avec des commentaires explicatifs sur les différents postes de fonctionnement et les investissements envisagés.

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 569 267.87 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 120 632 euros

**Après les différentes précisions sur certains points le budget de la commune est voté à l'unanimité.**

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 88 037 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 172 112.35 euros

Budget voté moins une voix

**BUDGET DU MULTIPLE RURAL 2019**

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 35 347.69 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 28 326.87 euros

Budget voté à l'unanimité

**OBJET : RETROCESSION PARCELLE N° 11**

Madame Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Que le Syndicat Intercommunal des eaux de Francouès est propriétaire du terrain d'assiette du Puit à Savanac. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZA 38 d'une superficie de 35 a 98.

Ce puit n'est plus en service aujourd'hui. L'entretien de cette parcelle est une charge pour le Syndicat.

Il a donc été proposé à la commune la rétrocession de cette parcelle.

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette rétrocession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte la rétrocession de la parcelle ZA 38 de 35 a 98
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, les frais restants à la charge du Syndicat

**INFOS**

- Elections du 26 mai : le bureau de vote sera ouvert de 8 à 18 heures, de nouvelles cartes d'électeurs seront envoyées
- La commission communication prépare le prochain bulletin communal d'infos
- Service assainissement : les compétences seront transférées au Grand Cahors au 1.1.2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 22 h 15.